

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

**OBJET :**

**ACCUEIL DE LOISIRS – TARIFS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 28 avril 2025

**20250022**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, MARQUIS Gérard, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond.

Pouvoirs : BOYET Jérôme donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, FAURE Sébastien donne pouvoir à Julien FAVREAU, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à PERINELLE Patricia, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie donne pouvoir à BRIERE Matthieu, LARIVE Bruno donne pouvoir à GARCIA Nathalie, MENUT Brigitte donne pouvoir à MARQUIS Gérard, VERDENET Clotilde donne pouvoir à FRANÇOIS Christine.

Absent : QUEIREL Elodie

Secrétaire de Séance :

*Date de convocation du Conseil : le 22 avril 2025*

*Nombre de conseillers*

*en exercice : 23*

*Nombre de conseillers*

*Présents : 14*

*Pouvoirs : 8*

Madame la Maire explique qu'en raison de l'augmentation de la charge salariale des animateurs et du coût de la vie ; les modifications imposées pour le calcul des aides des deux premières tranches de quotient familial de la CAF et l'alignement avec la tarification des trois dernières tranches du restaurant scolaire, il est proposé les nouveaux tarifs suivants :

Accusé de réception en préfecture  
001-210102752-20250428-20250022-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2025

Il est proposé le tableau suivant :

TARIFS (inscriptions à la semaine) pour l'accueil de loisirs extra-scolaire (vacances scolaires) :

Quotient familial	De 0 à 599 €	De 600 à 850 €	De 850 à 1200 €	De 1201 à 2050 €	De 2051 à 2600 €	Plus de 2601 €
Tarif forfait 5 jours	40,00 €	60,00 €	85,00 €	105,00 €	115,00 €	125,00 €

Moins 10 % à partir du troisième enfant inscrit sur la même semaine.

TARIFS POUR LES SEJOURS (4 JOURS) (mini-camp):

Quotient familial	De 0 à 599 €	De 600 à 850 €	De 850 à 1200 €	De 1201 à 2050 €	De 2051 à 2600 €	Plus de 2601 €
Tarif forfait	125,00 €	150,00 €	175,00 €	200,00 €	205,00 €	215,00 €

TARIFS pour l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi :

Quotient familial	De 0 à 450 €	De 451 à 660 €	De 661 à 765 €	De 766 à 1250 €	Plus de 1250 €
Tarif journée	6 €	8,5 €	11 €	16,00 €	20,50 €
Tarif ½ journée <u>sans</u> repas	4 €	6,50 €	8,50 €	10 €	12 €
Tarif ½ journée <u>avec</u> repas	5,50 €	8 €	10€	12.5 €	15 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **FIXE** les tarifs de l'accueil de loisirs extra-scolaire et périscolaire du mercredi à compter de l'été 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Fait à NEYRON, le 28 avril 2025

La Maire,

Christine FRANÇOIS



Accusé de réception en préfecture  
001-210102752-20250428-20250022-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2025

## ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRE

Nous avons étudié avec Doriane tous les tarifs de tous les accueils de loisirs de la CCMP, l'augmentation des animateurs, du coût de la vie, les modifications imposées pour le calcul des aides des deux premières tranches de quotient familial de la CAF et l'alignement avec la tarification des trois dernières tranches du restaurant scolaire, nous vous proposons ses nouveaux tarifs :

### Actuellement Printemps 2025 depuis 2021 :

TARIFS (inscriptions à la semaine) :

Quotient familial	De 0 à 450 €	De 451 à 660 €	De 661 à 765 €	De 766 à 1250 €	Plus de 1250 €
Tarif forfait 5 jours	30,00 €	42,50 €	55,00 €	80,00 €	102,50 €

### Proposition à partir de l'été 2025 :

TARIFS (inscriptions à la semaine) :

Quotient familial	De 0 à 599 €	De 600 à 850 €	De 850 à 1200 €	De 1201 à 2050 €	De 2051 à 2600 €	Plus de 2601 €
Tarif forfait 5 jours	40,00 €	60,00 €	85,00 €	105,00 €	115,00 €	125,00 €

Moins 10 % à partir du troisième enfant inscrit sur la même semaine.

TARIFS POUR LES SEJOURS (4 JOURS) :

Quotient Familial	De 0 à 450 €	De 451 à 660 €	De 661 à 765 €	De 766 à 1250 €	Plus de 1250 €
Tarif	120,00 €	132,00 €	142,00 €	165,00 €	189,00 €

### Proposition à partir de l'été 2025 :

TARIFS POUR LES SEJOURS (4 JOURS) :

Quotient familial	De 0 à 599 €	De 600 à 850 €	De 850 à 1200 €	De 1201 à 2050 €	De 2051 à 2600 €	Plus de 2601 €
Tarif forfait	125,00 €	150,00 €	175,00 €	200,00 €	205,00 €	215,00 €

Moins 10 % à partir du troisième enfant inscrit sur la même semaine.

## ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU MERCREDI

### Actuellement Printemps 2025 depuis 2021 :

Quotient familial	De 0 à 450 €	De 451 à 660 €	De 661 à 765 €	De 766 à 1250 €	Plus de 1250 €
Tarif journée	6 €	8,5 €	11 €	16,00 €	20,50 €
Tarif ½ journée <u>sans</u> repas	4 €	6,50 €	8,50 €	10 €	12 €
Tarif ½ journée <u>avec</u> repas	5,50 €	8 €	10€	12.5 €	15 €

### Proposition à partir de l'été 2025 :

Quotient familial	De 0 à 599 €	De 600 à 850 €	De 850 à 1200 €	De 1201 à 2050 €	De 2051 à 2600 €	Plus de 2601 €
Tarif journée	8,00 €	12,00 €	17,00 €	21,00 €	23,00 €	25,00 €
Tarif ½ journée <u>sans</u> repas	6,00 €	9,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €	18,00 €
Tarif ½ journée <u>avec</u> repas	7,50 €	11,50 €	14,50 €	16,00 €	18,00 €	20,00 €